

Date d'impression : 27.01.2016 Révision: 27.01.2016

Page: 1/11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

Numéro de version: 1.0/FRDate de création: 27.01.2016

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

Assortiment: MELLERUD CARAVAN

· Code du produit 2050017163

**EAN:** 4004666017163

· Types d'emballage: 0,5 I flacon rectangulaire avec pistolet pulvérisateur

· Numéro d'enregistrement

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir section 3.

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

1.2.1 Emploi de la substance / de la préparation Protection pour stores et marquises

• 1.2.2 Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

## · Producteur/fournisseur :

MELLERUD CHEMIE GmbH Bernhard-Röttgen-Waldweg 20 41379 Brüggen Allemagne

téléphonique +49 (0)2163/950 90-0 télécopie +49 (0) 2163/950 90-227 E-mail service@mellerud.de www.mellerud.de

· Importateur:

CMC DISTRIBUTION FRANCE 5 rue du chemin Vert 59710 Avelin France

téléphonique +33 (0)3-28553544

## Service chargé des renseignements :

Département recherche & développment

E-mail: labor@mellerud.de

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

## · Service d'information pour les symptômes d'intoxication:

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS Permanence médicale téléphonique : 01 40 05 48 48

télécopie: 01 40 05 41 93

## · Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

Numéro de téléphone: +49 (0)2163 / 950 90 - 999

Uniquement pendant les heures de bureau: Lundi au Jeudi 8.00-16.00; Vendredi 8.00-15.00.



Date d'impression : 27.01.2016 Révision: 27.01.2016

Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

(suite de la page 1)

Page: 2/11

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- Indications complémentaires:



Conserver hors de portée des enfants.

#### ©A.I.S.E

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Mélanges
- · Composants contribuant aux dangers: néant
- SVHC

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)≥ 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours
- · Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment (seulement si la personne est consciente). Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)



Date d'impression: 27.01.2016

Révision: 27.01.2016

### Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

(suite de la page 2)

Page: 3/11

## · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Le produit n'est pas combustible

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO) et Dioxyde de carbone (CO2)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- · Autres indications Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de grandes quantités qui peuvent couler dans la canalisation et les eaux, informer les autorités compétentes.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

(suite page 4)



Date d'impression : 27.01.2016 Révision: 27.01.2016

## Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

(suite de la page 3)

Page: 4/11

Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Le produit n'est pas combustible

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Néant
- · Température de stockage recommandée : +5 °C à +40 °C
- · Classe de stockage : Classe 10-13 autres liquides ou solides
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.1

Trouvez davantage de produits sur www.mellerud.de

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.1.1 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · 8.1.2 DNEL Pas de données disponibles.
- · 8.1.3 PNEC Pas de données disponibles.
- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Voir section 7.1.

## 8.2.2 Equipement de protection individuel :

Des vêtements de protection appropriés doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de substance manipulée.

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages(non ménagers).

### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire : Non nécessaire.
- · Protection des mains : Non nécessaire.
- · Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- · 8.2.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Voir les sections 6 et 7.

FR



Date d'impression : 27.01.2016 Révision: 27.01.2016

Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

(suite de la page 4)

Page: 5/11

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales. 9.1.1 Aspect: Forme: Liquide Couleur: Blanchâtre · Odeur : Reconnaissable · Seuil olfactif: Non déterminé. 9.1.2 Données importantes pour la sécurité: valeur du pH à 20 °C: 6 (DIN 19268) Modification d'état Point de fusion : Non déterminé Point d'ébullition : 100 °C · Point d'éclair : Non applicable Température d'inflammation : Non applicable. Température de décomposition : Non déterminé. Le produit ne s'enflamme pas spontanément. • Auto-imflammation : Le produit n'est pas explosif. Danger d'explosion : Limites d'explosion : inférieure: Non déterminé. supérieure : Non déterminé. Propriétés comburantes Non oxydant.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

1000 kg/m3 (ISO 387)

Entièrement miscible

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Voir section 10.3.
- · 10.2 Stabilité chimique

Pression de vapeur :

Densité relative. à 20 °C

Solubilité dans/miscibilité avec

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

· Densité à 20 °C:

l'eau:

· Viscosité : dynamique :

Densité de vapeur.
Vitesse d'évaporation.

cinématique :

9.2 Autres informations

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 6)



Date d'impression: 27.01.2016

Révision: 27.01.2016

### Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

(suite de la page 5)

Page: 6/11

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie: voir section 5

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<ul> <li>Valeurs LD/LC50</li> </ul>	) déterminantes	pour la classification :
-------------------------------------	-----------------	--------------------------

Oral	ATE mix	>5000 mg/kg (Méthode de calcul)
Dermique	ATE mix	>5000 mg/kg (Méthode de calcul)
Inhalatoire	ATE mix dust/mist	>50 mg/l/4h (Méthode de calcul)

## · Évaluation/Classification du mélange:

Si le mélange n'est pas classé dans la catégorie de toxicité Aiguë.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

- corrosion cutanée/irritation cutanée
- Évaluation/Classification du mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Évaluation/Classification du mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

## Évaluation/Classification du mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Date d'impression : 27.01.2016 Révision: 27.01.2016

Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

(suite de la page 6)

Page: 7/11

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Évaluation/Classification du mélange:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:**

Le produit est aisément biodégradable.

Toutes les valeurs chiffrées relatives aux effets écolo-toxiques se rapportent aux substances pures.

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets Directives 2006/12/CE et 2008/98/CE
- · 13.1.1 Élimination appropriée / Produit:

## **Recommandation:**

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED::		
07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	
07 01 00	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base	
<b>I</b>	déchets non spécifiés ailleurs	
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)	
15 01 02	emballages en matières plastiques	

- · 13.1.2 Élimination appropriée / Emballage:
- Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

(suite page 8)



Date d'impression: 27.01.2016 Révision: 27.01.2016

Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

(suite de la page 7)

Page: 8/11

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Numéro ONU

ADR, RID, ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, RID, ADN, ADN, IMDG, IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, RID, ADN, IMDG, IATA néant

Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Produit non dangereux au sens des

réglementations de transport

"Règlement type" de l'ONU: néant

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Règlements et directives européens:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du parlamenet européen et du conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACh).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006. Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et

l'étiquetage des substances dangereuses.

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE).

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Directive 2006/15/CE de la Commission du 7 février 2006 établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du

(suite page 9)



Date d'impression : 27.01.2016 Révision: 27.01.2016

Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

(suite de la page 8)

Page: 9/11

Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE.

Directive 2009/161/UE de la commission du 17 décembre 2009 établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE.

Directive 89/686/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle.

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.

Directive 2006/12/CE du parlement européen et du conseil du 5 avril 2006 relative aux déchets.

Directive 2008/98/CE du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu Ce produit n'est pas concerné par le réglement aux détergents (CE) n° 648/2004.
- Règlement (UE) no 528/2012 le marché et l'utilisation des produits biocides: Non applicable.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales :
- · Règlement en cas d'incident : Ne est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs.
- · Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## · 16.1 Indications de changement:

Nouvelle version parce que règlement de l'Union européenne (CE) No 2015/830.

- · 16.2 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral): Néant
- · 16.3 Remarques pour formation: Formation générale à la sécurité.

## 16.4 Références bibliographiques et sources de données:

Les données bibliographiques et/ou les rapports de recherche sont disponibles auprès du fabricant.

Règlement (CE) Non 1907/2006, relatif au registre, l'évaluation, l'autorisation et la restriction les substances et les préparations chimiques (REACH).

eChemPortal (http://www.echemportal.org/echemportal/index?pageID=0&request\_locale=en) TOXNET (http://toxnet.nlm.nih.gov/index.html)

Directive 67/548/CEE, relative au rapprochement des dispositions légales, réglementaires et administratives en matière de classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses.

#### 16.5 Autres Informations:

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(suite page 10)



Date d'impression : 27.01.2016 Révision: 27.01.2016

Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

(suite de la page 9)

Page: 10/11

· Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE)N° 1207/2008 [CLP]:

Pas applicable.

· Service établissant la fiche technique : Département recherche & développement

Contact:

M. Christian Geerlings geerlings@mellerud.de

M. Robert Winkler winkler@mellerud.de

## · 16.6 Acronymes et abréviations:

ETA Estimation de la toxicité aiguë

ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

CEN Comité européen de normalisation

C&E Classification et étiquetage

CLP Classification Labelling Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008]

CAS Numéro du Chemical Abstract Service

COM Commission européenne

CMR Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSA Évaluation de la sécurité chimique

CSR Rapport sur la sécurité chimique

DNEL Dose dérivée sans effet

DPD Directive 999/45/CE relative aux préparations dangereuses

DSD Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses

DU Utilisateur en aval

DUCC Groupe de coordination des utilisateurs en aval de produits chimiques

EEE Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)

ECB European Chemicals Bureau (Bureau européen des produits chimiques)

ECHA Agence européenne des produits chimiques

Numéro CE Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)

EINECS Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées

FR Norme européenne

PE Parlement européen

NQE Norme de qualité environnementale

FDSe Fiche de données de sécurité étendue (FDS avec SE joint)

UE Union européenne

Euphrac Catalogue européen de phrases normalisées

CED Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)

SEG Scénario d'exposition générique

SGH Système général harmonisé

SH Santé humaine

IATA Association internationale du transport aérien

OACI-TI Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses

IMSBC Code maritime international des cargaisons solides en vrac

TI Technologies de l'information

IUCLID International Uniform Chemical Information Database (Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées)

IUPAC Union internationale de chimie pure et appliquée

CCR Centre commun de recherche

(suite page 11)



Date d'impression : 27.01.2016 Révision: 27.01.2016

## Nom du produit Imperméabilisant store et auvent

(suite de la page 10)

Page: 11/11

Kow Coefficient de partage octanol-eau

CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

DL50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

EL Entité légale

LCS limite de concentration spécifique

LCG limite de concentration générique

LoW ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htmListe de déchets (voir )

LR Lead Registrant (Déclarant principal)

F/I Fabricant/Importateur

EM État membre

FS Fiche signalétique

CO Conditions opératoires

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OCDE-GTNM Groupe de travail sur les nanomatériaux manufacturés de l'OCDE

VLEP Valeur limite d'exposition professionnelle

OSHA Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique

PEC Concentration prédite sans effet

PNEC Concentration(s) prédite(s) sans effet

EPI Équipement de protection individuelle

R(Q)SA Relation (quantitative) structure-activité

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, forequestion, autorisation of chemicals are restriction described as substances chimiques]

évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]

RID Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises

RIP REACH Implementation Project (Projet de mise en oeuvre de REACH)

RMM Mesure de gestion des risques

APR Appareil de protection respiratoire

FDS Fiche de données de sécurité

FEIS Forum d'échange d'informations sur les substances

PME Petites et moyennes entreprises

STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) RE Exposition répétée

(STOT) SE Exposition unique

SVHC Substances extrêmement préoccupantes

UIC Union des Industries Chimiques

**NU Nations Unies** 

VCI Fédération allemande de l'industrie chimique

vPvB Très persistant et très bioaccumulable

FR